

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT, POUR L'ANNEE 2016/2017, D'ENSEIGNANTS EN LANGUES INTERVENANT A TITRE ACCESSOIRE A L'ENTPE.

Présentation générale de l'ENTPE

L'École Nationale des Travaux Publics de l'État, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sous tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, est une grande école d'ingénieurs qui accueille en formation initiale des étudiants, élèves-fonctionnaires et depuis 1987 des élèves civils pour une durée de trois ans. Elle délivre à l'issue le diplôme d'ingénieur des travaux publics de l'État.

L'ENTPE, Ecole des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires propose des parcours de formation individualisés et spécifiques appuyés sur une formation scientifique de haut niveau, permettant d'acquérir 180 ECTS (European credit transfer system).

Les objectifs de la formation sont les suivants :

En première année : acquérir les fondamentaux scientifiques, sciences du vivant, de la terre, économie, sociologie dans les domaines du transport, des infrastructures, du bâtiment et du génie civil. En deuxième année : poursuivre l'acquisition des connaissances avec, en plus du tronc commun, un début de différenciation dans 7 voies d'approfondissement, projet visant à simuler une mise en situation professionnelle PATI dans un projet d'aménagement du territoire et d'infrastructures, stage obligatoire et conseillé à l'étranger (5mois).

En troisième année : approfondir les connaissances dans le domaine professionnel choisi : un tronc commun très réduit, les cours dans la VA et le travail de fin d'étude.

La formation des ingénieurs de l'ENTPE présente les caractéristiques suivantes :

- Des stages en milieu professionnel en première et deuxième année ;
 - Un travail de fin d'étude (TFE) en troisième année ;
 - Le recours à la pédagogie par projet ;
 - La proposition, dès la deuxième année, de 7 voies d'approfondissement qui permettent d'approfondir ses connaissances dans un domaine professionnel choisi (par exemple génie civil, transports, ...) ;
 - La possibilité d'accomplir un double cursus développé en collaboration avec des écoles et universités en France et à l'étranger ;
 - Une ouverture sur l'international.
-

Objet de l'avis d'appel à candidature

L'ENTPE souhaite recruter des enseignants externes pour assurer, langue vivante 1, des cours d'anglais, et, en langue vivante 2, les cours d'arabe, d'allemand, de chinois, de français langue académique, des langues de signe, d'espagnol, d'italien, de japonais, de portugais et de russe pour l'année 2015/2016. Les langues vivantes 2 peuvent être proposées également en langue vivante 3. Les interventions de ces enseignants s'exercent à titre accessoire d'une activité principale.

L'École propose des cours de langues obligatoires à l'ensemble des élèves pendant les trois années de formation à raison d'environ 20 heures par semestre. L'école propose également des cours de langues dans le cadre de la formation interne des agents permanents.

Si les conditions administratives sont respectées, et si l'évaluation pédagogique est satisfaisante, l'enseignant pourra se voir renouveler dans ses fonctions pour les années 2017/2018 et 2018/2019.

Conditions de recrutement

Les enseignants concernés par le présent avis sont des personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine de l'enseignement de la langue, qui exercent, en dehors de l'ENTPE une activité professionnelle principale consistant :

- Soit en une activité salariée publique ou privée,
- Soit en une activité non salariée (profession libérale, travailleur indépendant, autoentrepreneur) à condition d'être assujetti à la cotisation foncière des entreprises ou de justifier qu'elles ont retiré de l'exercice de leur profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans.

Diplôme souhaité :

- Master,
- Ou licence avec certificat TEFL,
- Ou expérience confirmée dans l'enseignement des langues.

Approche pédagogique

Bâti sur un socle commun de la pédagogie par projet, et visant une autonomie progressive de l'apprenant, le programme vise une approche par compétence. Cette approche reflète le référentiel des compétences des ingénieurs ENTPE. Ce référentiel peut être fourni sur simple demande.

Organisation de la formation

Il est envisagé plusieurs modalités de formation en présentiel (heures équivalent TD):

- *une formation EN ANGLAIS pour les élèves issus du concours interne à raison de 10 demi journées de 3 heures en juillet (30 hrs)*
- *une formation EN ANGLAIS pour les élèves issus du concours interne (stage probatoire) à raison d'une séance de 2 heures par semaine pendant 30 semaines (60 heures)*
- *une formation pour deux groupes d'élèves de 1^{ère} année à raison d'une séance de deux heures par semaine pendant 20 semaines (80 heures)*
- *une formation pour deux groupes d'élèves de 2^{ème} année à raison de d'une séance de 2 heures par semaine pendant 16 semaines (64 heures)*
- *une formation pour les élèves de troisième année à raison d'une heure trente par semaine pendant 13 semaines (40 heures)*
- *une formation EN ANGLAIS pour deux groupes d'étudiants en double cursus ENTPE/Université Lumière Lyon2 (Masters TURP) à raison de 2 heures par semaine sur 20 semaines (80 heures)*
- *une formation en cours de soir pour l'ensemble des élèves en langue vivante 3 ou préparant une certification (selon la demande) à raison d'une heure trente par semaine pendant 20 semaines (30 heures)*
- *des tutorats de soutien à raison de 4 heures par semestre (selon la demande)*
- *Une formation pour les permanents de l'école à raison d'une heure par semaine sur 20 semaines entre 12h et 14h*

Les modalités de formation sont indépendantes l'une de l'autre et peuvent ainsi être pourvues par plusieurs prestataires/ intervenants différents.

La formation débutera à compter de juillet 2016 pour le stage probatoire (campus d'été) et septembre 2016 pour la reste des formations. Le mandat de l'organisme/ prestataire/ enseignant recruté sera conclu pour une année académique (de septembre à aout) et renouvelable deux fois.

Contenu et méthodes pédagogiques

Le programme pédagogique devra être adapté au niveau des apprenants ainsi qu'à leurs besoins académique et/ou professionnel.

L'intervenant adoptera les méthodes pédagogiques du Département Programme International exposés lors du recrutement.

Une mission d'appui pédagogique au sein de la Direction de la formation initiale est à disposition des enseignants pour leur permettre de progresser et d'évoluer dans leur pratiques pédagogiques (divers évènements sont organisés à destination des enseignants durant l'année scolaire : ateliers, journée des enseignants, etc.).

Les enseignements font l'objet d'une évaluation systématique par les étudiants selon des modalités diverses précisées par le responsable du programme international.

Modalités de mise en œuvre

L'enseignant devra fournir après chaque session de formation un cahier d'émargement de présence.

Il sera demandé à l'enseignant d'évaluer chaque stagiaire en début et en fin de parcours de formation pour chaque semestre académique.

Païement

Le païement, sous forme de vacations d'enseignement, se fera après réception, par le Département Programme International des cahiers de présence.

Procédure de sélection

Une première sélection se fera sur les dossiers de candidature.

La sélection finale du formateur se fera en présence d'un jury composé du Responsable de l'Unité Programme International et du Directeur des Partenariats et de l'International. Un agent de la Direction de la Formation Initiale peut être invité.

Les jurys se tiendront dans la première quinzaine du mois de juin. La sélection définitive de l'intervenant se fera dans la deuxième quinzaine du mois de juin.

Dépôt des candidatures

Il est possible d'envoyer un dossier de candidature pour une ou plusieurs formations

Le dossier de candidature devra comprendre :

- un curriculum vitae
- un projet pédagogique comprenant :
 - o la formulation des objectifs
 - o le contenu pédagogique et les moyens associés
 - o les modalités d'évaluation des stagiaires

Le candidat est d'ores et déjà informé qu'en cas de recrutement, il aura à fournir obligatoirement les pièces justificatives mentionnées dans l'annexe 1 du présent avis, et qu'à défaut il ne pourra être recruté en tant qu'enseignant intervenant à titre accessoire à l'ENTPE.

Les candidatures seront à envoyer à l'adresse suivante :

Brendan KEENAN
 Responsable Programme International
 ENTPE
 20 Rue Maurice AUDIN
 69518 VAULX en VELIN

Ou par courriel à brendan.keenan@entpe.fr

Les candidatures doivent être envoyées **au plus tard le dimanche 7 mai 2016.**

Pour information – aperçu de l'emploi de temps hebdomadaire

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin 9h à 10h30 /8h à 10h	3 ^{ème} année lv1 /lv2	1 ^{ère} année lv1		2 ^{ème} année lv 1	1 ^{ère} année lv2
Matin 10h45 à 12h15 /10h15 à 12h15	3 ^{ème} année lv1 /lv2	1 ^{ère} année lv1		2 ^{ème} année lv2	1 ^{ère} année lv2
Après-midi 13h30 à 15h30			Stage Probatoire (anglais)		2 ^{ème} année lv2
Après-midi 15h45 à 17h45					2 ^{ème} année lv2
Soir 17h45 à 19h15	Certifications et LV3	Certifications et LV3	Certifications et LV3		

ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS QUE LE CANDIDAT AURA A FOURNIR EN CAS DE RECRUTEMENT

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

1 - PIECES GENERALES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- RIB
- Attestation de Sécurité Sociale ou copie de la carte vitale
- Copie de la Carte d'Identité ou du titre de séjour
- CV + diplôme de niveau le plus élevé

2 – PIECES SPECIFIQUES A FOURNIR CHAQUE ANNEE SELON LA CATEGORIE A LAQUELLE APPARTIENT L'ENSEIGNANT VACATAIRE

Agent public fonctionnaire ou non titulaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Autorisation de cumul originale et non raturée avec cachet et signature précisant la quotité de service de l'emploi principal, le nom de l'employeur, le nombre d'heures prévues et la période d'autorisation.▪ Dernier bulletin de salaire pour les agents contractuels uniquement
---------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Personnel occupant un emploi salarié dans le secteur privé	<ul style="list-style-type: none">▪ Attestation originale de l'employeur et non raturée avec tampon et signature à compléter par votre/vos employeur(s)
------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Travailleur indépendant / Profession libérale	<ul style="list-style-type: none">▪ Relevé K-Bis de moins de trois mois OU copie du certificat d'inscription au répertoire SIRENE▪ Avis de cotisation foncière des entreprises OU si vous n'êtes pas assujetti à la cotisation foncière des entreprises, documents justifiant que vous bénéficiez de revenus réguliers tirés d'une activité professionnelle depuis au moins trois ans (revenus minimum >SMIC annuel soit environ 17 600€ annuels) <p style="text-align: center;"><i>Si renouvellement, alors fournir seulement la dernière année</i></p>
-----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Auto entrepreneur	<ul style="list-style-type: none">▪ Notification d'affiliation au statut d'autoentrepreneur OU copie du certificat d'inscription au répertoire SIREN▪ Attestation fiscale du régime autoentrepreneur des 3 dernières années OU documents justifiants que vous bénéficiez de revenus réguliers tirés de l'activité d'autoentreprise depuis au moins 3 ans (Revenu minimum > SMIC annuel soit 17 600€). <p style="text-align: center;"><i>Si renouvellement, alors fournir seulement la dernière année</i></p>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------